

BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME DOSSIER D'INSCRIPTION ENCP



DOCUMENTS À FOURNIR

Profil de l'apprenant.e (modèle joint) complété avec précision.
☐ Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité en 2 exemplaires.
Photocopie de la carte vitale.
☐ Photocopie du certificat de PSC1 - Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (ou équivalent : SST de moins de 2 ans ou AFPS). Le PSC1 doit être passé avant l'entrée en formation. L'initiation lors de la JAPD n'est pas valable.
☐ Si vous avez entre 18 et 25 ans : photocopie de votre certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou l'attestation de recensement.
☐ 1 chèque de frais de dossier de 75€ à l'ordre de l'ENCP. Les frais de dossier sont non remboursables en cas de désistement du candidat.
Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité à demander auprès de votre assurance habitation.
☐ Certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives datant de moins d'un an à l'entrée en formation, seul le modèle joint est valable (page 7).
Attestation sur l'honneur (page 8-9).
Autorisation de droit à l'image signée (page 10).
Attestation d'hospitalisation et soins d'urgence (page 11).
Autorisation parentale (exclusivement pour les mineurs) (page 12).
Si vous en êtes titulaire, photocopies des diplômes suivants : Attestation de réussite à la formation d'un BPJEPS. Diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le Ministère chargé des Sports.
☐ Une lettre de motivation manuscrite.
☐ Seulement pour les personnes souhaitant s'inscrire à l'ENCP de Caen, veuillez fournir un justificatif attestant de votre inscription au CFA Sport Animation Tourisme Normandie (par exemple un e-mail de confirmation).

Si vous souhaitez que notre équipe vous accompagne dans votre recherche d'une 2 structure d'accueil, pour une alternance ou un stage, merci de nous fournir un CV à jour.

DOCUMENTS À FOURNIR

Merci d'envoyer votre dossier d'inscription complet par voie postale à l'adresse de l'école de votre choix :

- ENCP Brest et Lorient : ENCP Lorient, 120 rue Sainte-Anne, 56270 Ploemeur.
- ENCP Caen, Le Mans et Rennes: ENCP Rennes, 4 rue Nikola Tesla, 35000 Rennes.
- **ENCP Marseille** : ENCP Marseille, Studio Decanis, 22 avenue de Saint-Barnabé, 13004 Marseille.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires concernant le processus de candidature, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

- **Brest**: 02 98 03 77 15 - **Caen**: 02 31 52 80 68 - **Lorient**: 02 56 54 00 50 - **Marseille**: 04 91 60 57 58

- Rennes et Le Mans: 02 99 30 06 81

PROFIL DE L'APPRENANT.E

1- Identité ☐ Madame ☐ Monsieur Nom: Nom de naissance (si marié.e) : Prénom: N° département : Né(e) le : à: Photo à coller Adresse: Code postal: Ville: Téléphone Portable : Mail: Numéro INE: (à retrouver sur la carte étudiant, le certificat de scolarité ou sur les relevés de notes collège et lycée) Numéro de sécurité sociale : 2 - Parcours scolaire et professionnel Date de votre fin de scolarité (collège, lycée, études supérieures) mois/année : Diplôme le plus élevé obtenu : □ Bac+5 □ Bac+4 □ Bac+3 □ Bac+2 □ Bac / BP JEPS / BT □ BEP / CAP □ BEPC / DNB

Intitulé du diplôme le plus élevé obtenu :

PROFIL DE L'APPRENANT.E

3 - Situation avant l'entrée en formation

☐ Demandeur d'emploi
Adresse de votre agence Pôle Emploi :
Coordonnées de votre conseiller Pôle Emploi (nom, prénom, adresse mail, téléphone) :
Percevrez-vous des allocations chômages pendant la formation ?
Oui Non (droits épuisés ou aucun droit)
Numéro d'identification Pôle Emploi :
Trainers a racritimeation in ole Enriphor
Date d'inscription à Pôle Emploi :
☐ En emploi / en activité Statut :
☐ Salarié du privé ☐ Salarié du public ☐ Autre, précisez :
Contrat :
□ CDI □ CDD □ Autre, précisez :
☐ Temps plein ☐ Temps partiel
☐ Étudiant
Cursus suivi :
Autre, précisez :

PROFIL DE L'APPRENANT.E

4 - Inscription BPJEPS Activités de la Forme

☐ Je confirme et certifie souhaiter intégrer le BPJEPS Activités de la Forme.
Quel campus souhaitez-vous intégrer ?
☐ Brest ☐ Caen ☐ Le Mans ☐ Lorient ☐ Marseille ☐ Rennes
Pour quelle session souhaitez-vous vous inscrire ?
☐ Septembre (tous les campus) ☐ Octobre (Rennes-Lorient) ☐ Janvier (Marseille) ☐ Février (Rennes)
Pour quelle(s) option(s) souhaitez-vous vous inscrire ?
\square Option A : Cours collectifs \square Option B : Haltérophilie - musculation
Pour rappel, le BPJEPS AF en double option reste le meilleur choix pour vous garantir l'employabilité.
Avec quel contrat souhaiteriez-vous réaliser cette formation ?
\square Formation en apprentissage \square Formation en stage \square Ne sais pas
Si déjà trouvé, quelle sera votre structure d'apprentissage / de stage ?
Avez-vous été parrainé.e par l'une de vos connaissances pour entrer en formation à l'ENCP ?
Si oui, merci de nous fournir le nom, prénom et l'adresse mail de votre parrain/marraine.
Avez-vous besoin d'un accompagnement spécifique durant les phases d'enseignement

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e)	,
Docteur en Médecine, certifie avoir examiné à d	ce jour,
M. ou Mme	,
Et avoir constaté qu'il ou elle ne présente a et à l'encadrement de l'activité ou des	·
	LeÀ

Signature et cachet du médecin :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je	soussigné(e)		atteste	sur	l'honneur	
----	--------------	--	---------	-----	-----------	--

- Ne faire l'objet d'aucune condamnation listée à l'article L 212-9 du code du sport.
- Avoir pris connaissance qu'une personne condamnée pour crime ou délits mentionnés à cet article est dans l'incapacité d'encadrer une activité physique ou sportive, à titre rémunéré ou bénévole.

Article L212-9

Modifié par LOI n°2016-457 du du 8 mars 2024 - art. 1

- I. Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles L. 223-1 et L. 322-7, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus: 1° Au chapitre ler du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6:
- 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
- 3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II;
- 4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;
- 5° Au chapitre IV du titre II du même livre III :
- 6° Au livre IV du même code ;
- 7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route :
- 8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique :
- 9° Au chapitre VII du titre ler du livre III du code de la sécurité intérieure ;
- 10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

I bis. - Le contrôle annuel des incapacités mentionnées au I du présent article est assuré par la délivrance du bulletin n° 2 du casier judiciaire dans les conditions prévues à l'article 776 du code de procédure pénale et par l'accès aux informations contenues dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes dans les conditions prévues à l'article 706-53-7 du même code.

En cas de condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour une infraction constituant, selon la loi française, un crime ou l'un des délits mentionnés au I du présent article, le tribunal judiciaire du domicile du condamné, statuant en matière correctionnelle, déclare, à la requête du ministère public, qu'il y a lieu à l'application de l'incapacité d'exercice prévue au présent article, après constatation de la régularité et de la légalité de la condamnation, l'intéressé dûment appelé en chambre du conseil.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Les personnes faisant l'objet d'une incapacité d'exercice peuvent demander à en être relevées dans les conditions prévues à l'article 132-21 du code pénal ainsi qu'aux articles 702-1 et 703 du code de procédure pénale. Cette requête est portée devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel dans le ressort de laquelle le requérant réside lorsque la condamnation résulte d'une condamnation étrangère et qu'il a été fait application du deuxième alinéa du présent I bis.

Par dérogation à l'article 133-16 du code pénal, les incapacités prévues au présent article sont applicables en cas de condamnation définitive figurant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes même si cette condamnation n'est plus inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

III. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste.

Le	 	 •••••	•••••	 	
À	 	 •••••		 	

Signature:

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)			autorise o	u n'autorise	pas
	(rayer la menti	on inutile)			
l'ENCP à utiliser mon image	pour la prom	otion de l'ét	ablissemen	t et pour to	outes
ses productions sur les diffé	erents supports	de commur	nication co	nnus ou à '	venir.
	□oui	\square NON			
		Le			
		À			
	Sign	nature précéd « bon p	lée de la me our autorisa		
			Signa	ature :	

ATTESTATION D'HOSPITALISATION ET SOINS D'URGENCE

☐ autorise ☐ n'autorise pas
n'autorise pas
À me faire hospitaliser en cas d'urgence, À me faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers, samu) À me faire soigner dès que mon état physique le nécessite, À me faire transporter aux urgences, suivant la gravité de la blessure, pour que puisse être pratiquée toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie. Personne à prévenir en cas d'urgence :
Avez-vous des allergies : OUI NON Si oui, lesquelles :
Avez-vous une contre-indication médicale :
LeÀ

AUTORISATION PARENTALE

uniquement pour les mineurs

Je soussigné(e)		Père - Mère - Tuteur
		(Rayer les mentions inutiles)
Adresse :		
Code postale :	Ville	
Numéro de téléphone :		
	Autorise mo	n enfant :
Nom :	Prénom	1:
À s'inscrir	e à la formation «BP)	JEPS Activités de la Forme».
	•	ormation à prendre les mesures nécessaires isation ou une intervention clinique s'avère sable.
	on enfant à se déplac coutes activités en lier	er en dehors du centre de formation pour n avec la formation.
Pour faire valoir ce que d	e droit,	
		Le À
		Signature :